

Conseil Municipal du Mardi 10 septembre 2024 à 20h00

Délibération N° 2024/042

Date de la convocation : 03 septembre 2024

Conseillers en exercice : 24

Conseillers présents : 16

Représentés : 6

Présents : Sylvie LAROCHE, Claude HAMEL, Béatrice NUGEYRE, Laurent MARCHESI, Marie-Pierre PADULAZZI, Eric MAUR, Sophie PAIN, Pierre PELTIER, Odile BREANT, Isabelle GUGUMUS, Pierre-Alain HIRSCH, Hakim GIBERT, Olivier ARTHUR, Hélène CHARVET, Caroline GARRIGUES, Gwenaël MAGNANT.

Absents excusés : Michel BOUTEILLER procuration à Marie-Pierre PADULAZZI, Brigitte MOREL procuration à Isabelle GUGUMUS, Philippe RIVES procuration à Eric MAUR, Alexis LEON procuration à Hakim GIBERT, François NICOLAS procuration à Sylvie LAROCHE, Kenan KOC, Caroline CLAVÉ procuration à Claude HAMEL, Marie DOINEL.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Gwenaël MAGNANT

OBJET : OCCUPATION GYMNASE DU COLLEGE LUCIE AUBRAC PAR LES ASSOCIATIONS SPORTIVES : approbation convention ville/collège/département 2024/2025

Les créneaux de la salle des sports Amélie MAURESMO étants complets, la commune a demandé le renouvellement de la précédente convention d'utilisation du gymnase du Collège Lucie AUBRAC à ISNEAUVILLE.

Le conseil d'administration du collège a validé. Le Département a donné un accord de principe en attendant la signature de la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité

- de valider cette convention d'utilisation du gymnase du Collège Lucie AUBRAC pour la période 2024/2025,
- d'autoriser Madame la Maire à signer cette convention (ci-annexée).

Le secrétaire de séance,
Conseiller municipal,
Gwenaël MAGNANT



Pour copie conforme,

La Maire,

Sylvie LAROCHE

Transmis en Préfecture : 26 septembre 2024

Affichage : 26 septembre 2024